

COLLEGE LYCEE IBN KHALDOUN

« *L'envie d'apprendre et la détermination pour réussir* »

NOTE D'INFORMATION

FUNCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES

L'Établissement IBN KHALDOUN dispose d'un service de restauration communément appelé demi-pension.

Il est ouvert chaque midi, du lundi au vendredi sauf le mercredi et hors vacances scolaires.

Seuls les élèves inscrits peuvent y accéder et le repas est au tarif de 4.50 euros.

Il n'est pas permis d'introduire ni de sortir des denrées alimentaires au sein de la demi-pension sauf PAI (plan d'accueil individualisé).

Ce service fonctionne au forfait de 4 jours (hors mercredi) avec une facturation mensuelle.

Les 4 jours hebdomadaires sont dus, quel que soit le nombre de repas effectivement consommés.

Tout mois commencé est dû.

Le paiement devra se faire **entre le 25 et le 30 de chaque mois de 9h à 12h**, il sera à remettre au service de comptabilité. Paiements acceptés en espèce ou chèque à l'ordre de **APPETIT SERVICE**.

Les remises d'ordre de plein droit sans que la famille en fasse la demande sont limitées aux raisons ci-dessous :

- Suite à la fermeture de l'établissement sur décision du Chef d'Établissement
- Suite à une exclusion pour mesure disciplinaire
- Suite à la participation à une sortie pédagogique ou voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire, l'établissement ne prend pas en charge la restauration.
- Suite aux périodes de stages en entreprise.
- Demi-journée libre sur l'emploi du temps annuel



COLLEGE LYCEE IBN KHALDOUN

« *L'envie d'apprendre et la détermination pour réussir* »

Les remises d'ordre de plein droit sur demande expresse de la famille dans les 30 jours suivant le retour de l'élève sont limitées aux raisons ci-dessous :

- Suite à un jeûne prolongé lié aux usages d'un culte

Les remises d'ordre accordées sous conditions sur demande expresse de la famille dans les 30 jours suivant le retour de l'élève sous réserve de l'accompagnement des pièces justificatives sont limitées aux raisons ci-dessous :

- Suite à un changement d'établissement (fournir certificat d'inscription du nouvel établissement),
- Suite à une absence pour maladie d'une durée de cinq jours consécutifs en dehors des vacances scolaires (fournir un certificat médical original à remettre à la vie scolaire),

Les élèves peuvent se désinscrire à la fin du mois entamé en remettant un courrier au service de comptabilité.

Les factures sont payables dès réception par chèque ou espèce au service de comptabilité.

Les menus seront affichés sur Pronote et sur le site du collège.

TARIFS DEMI-PENSION Pour information sous réserve de modification

TARIF 1 ENFANT	TARIF 2 ENFANTS	TARIF 3 ENFANTS
4.50	8 EUROS	11.5 EUROS



COLLEGE LYCEE IBN KHALDOUN

« L'envie d'apprendre et la détermination pour réussir »

Fait à Marseille

Le

Signature de la mère

Signature du père

Signature de l'élève